

# Notre Prévoyance Safran : Quel bilan à mi-année ?

Dans un contexte d'augmentation de la consommation médicale impactant l'équilibre du régime, la commission prévoyance étudie la façon de gérer au mieux notre régime et d'en garantir son équilibre.

## Que faisons-nous au sein de la commission prévoyance ?

- ✓ Nous suivons le fonctionnement des régimes, nous émettons des recommandations, nous étudions et proposons des améliorations pour les régimes existants (Frais de santé et Incapacité-Invalidité-Décès).
- ✓ Nous décidons des mesures nécessaires pour assurer l'équilibre du régime Frais de santé : ces mesures pouvant porter tant sur les cotisations que sur les prestations.

## Quel constat faisons-nous à mi-année ?

- ✓ Augmentation de la consommation médicale impactant l'équilibre du régime.
- ✓ Évolutions règlementaires ayant un impact sur la consommation médicale 100% santé, tiers payant hospitalier, remboursement des organismes complémentaires.
- ✓ Certains professionnels de santé « optimisent » leur facturation en fonction de la prise en charge de notre mutuelle...
- ✓ Notre régime Frais de santé « haut de gamme » est attractif pour les salariés et l'un des meilleurs dans l'Aéronautique, certainement le plus protecteur !

## Quelles solutions sont étudiées actuellement en commission ?

- ✓ Augmenter les cotisations ou baisser les remboursements, afin de garantir l'équilibre de notre régime.
- ✓ Ne plus exprimer les garanties en % du PMSS (plafond mensuel de la Sécurité sociale) mais en Euros.
- ✓ Ne plus suivre l'évolution du PMSS, mais piloter les prestations chaque année en commission prévoyance en rapport du reste à charge.
- ✓ Encourager à utiliser le réseau « Kalixia » (tarifs raisonnés et négociés), ce qui permet de diminuer le reste à charge pour le salarié.

## Ce que nous revendiquons pour FO :

- ✓ Conserver un régime de prévoyance « haut de gamme » avec un ratio cotisations/remboursement équilibré, ne pas augmenter drastiquement les cotisations ni baisser la qualité de notre couverture santé.
- ✓ Revoir la cotisation qui est à ce jour financée à 50 % par Safran et à 50 % par les salariés.

⇒ Pour FO la DG Safran doit mettre la main au portefeuille et cotiser à 60 %, laissant aux salariés 40 % de cotisation, ceci afin de ne pas impacter le pouvoir d'achat des salariés du Groupe.

SAFRAN en a les moyens et la santé des salariés doit être une priorité !

Rejoignez  
FO SAFRAN  
des salariés  
engagés !

CONTACT :

 fo-safran.com

 Suivez-nous !

ENVIE D'AGIR ? ADHÉRER À  C'EST FACILE !